

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	29
Date de la convocation		
22/09/2023		
Date d'affichage		
22/09/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 28 septembre 2023 (20
h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le vingt-huit septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), FURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah, MONTEL Fabienne (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERTRAM Fabrice (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont) a donné pouvoir à NEYRAND Jean-François (Fourneaux), CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIRAUD Jean-Marc (Lay) a donné pouvoir à GERVAIS Christian (Croizet/Gand), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : ROCHE André (St Priest la Roche), BERT Pascal (Vendranges)

Délibération 2023-080-CC

Objet : Approbation de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230928-2023-080-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2023-080-CC

Objet : Approbation de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

Vu la loi n°2021-1104 Climat et Résilience du 22 août 2021,

Vu les articles L.318-8-1 à L.318-8-2 du code de l'Urbanisme,

Monsieur le Président informe le Conseil que la loi Climat et Résilience rend obligatoire la réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) par les EPCI, a minima sur les zones issues de leur compétence.

Diverses caractéristiques doivent obligatoirement y figurer :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la ZAE ;
3. Le taux de vacance de la ZAE.

Monsieur le Président présente l'inventaire engagé sur le territoire suite à une information du Bureau en juin dernier. Une consultation du public (propriétaires et occupants) a ensuite été réalisée du 28 juillet au 28 août.

Les ZAE existantes sont entendues ici comme des espaces réunissant les critères suivants :

- Un espace aménagé et viabilisé ayant fait l'objet d'une procédure d'aménagement du code de l'urbanisme ;
- Reconnu comme un espace à vocation économique dans le document d'urbanisme ;
- Regroupant plusieurs établissements/entreprises ;
- Avec une maîtrise foncière passée ou actuelle de la collectivité.

Sont également incluses dans cet inventaire les ZAE en projet réunissant les critères suivants :

- Un espace aménagé et viabilisé sur lequel existe une intention d'aménagement global ou un projet identifié par un périmètre d'attente de projet, une étude ou une procédure du code de l'urbanisme ;
- Reconnu comme un espace à vocation économique dans le document d'urbanisme ;
- Pouvant regrouper plusieurs établissements/entreprises.

Cinq ZAE existantes et une ZAE en projet ont ainsi été inventoriées :

- Le Parc d'activités des Jacquins à Neulise : secteurs Est et Ouest,
- La ZA Lafayette à Saint Symphorien de Lay : secteurs artisanal et commercial,
- La ZA La Plagne à Saint Cyr de Favières,
- La ZA Le moulin Blanc à Saint Victor sur Rhins,
- La ZA Le Forestier à Régny,
- Le Site Jalla à Régny.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230928-2023-080-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération 2023-080-CC

Objet : Approbation de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'arrêter et approuver l'inventaire des ZAE du territoire de la CoPLER,
- D'autoriser le Président à transmettre cet inventaire au Syndicat mixte du SCOT.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Saint Symphorien de Lay,

Le 28 septembre 2023

Le secrétaire de séance,

Benabdallah LAIADI



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230928-2023-080-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 03/10/2023
Affichage 03/10/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône